



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs****Quatrième session**

Genève, 5-7 septembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session* ****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 5 septembre 2022 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Informations sur d'autres activités complémentaires menées dans la région de la CEE.
3. Recensement des gares du réseau AGC pouvant être classées dans la catégorie des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs.
4. Sélection des paramètres techniques et fonctionnels nécessaires pour définir les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs.
5. Sélection de l'instrument ou du cadre juridique de référence pour les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs et élaboration des dispositions juridiques nécessaires.

* Seules les personnes inscrites pourront y participer. Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=2gTV2p>. Les participants qui souhaitent assister en personne à la réunion doivent également s'inscrire sur la plateforme INDICO à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000507/>.

À leur arrivée au Palais des Nations, les représentantes et représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 24 32). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/practical-information-delegates>.

** En raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Rail-Transport/events/367652>.



6. Mesures destinées à soutenir les transporteurs ferroviaires internationaux en cas de pandémie.
7. Questions diverses.
8. Dates de la prochaine session.
9. Résumé des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs (ci-après le Groupe d'experts) sera invité à adopter le projet d'ordre du jour.

Document

ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/6

2. Informations sur d'autres activités complémentaires menées dans la région de la CEE

Il sera fait part au Groupe d'experts d'informations sur d'autres activités complémentaires ayant une relation avec ses missions menées dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), y compris sur des initiatives connexes au sein d'autres forums.

3. Recensement des gares du réseau AGC pouvant être classées dans la catégorie des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre les débats sur le recensement des nœuds, sur la base des documents ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/3 et ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/8, établis par le secrétariat en collaboration avec des experts et dans lesquels figurent les observations formulées par des experts sur la définition du nœud de transport ferroviaire international de voyageurs et sur la liste préliminaire des gares qui seraient visées par un possible instrument juridique.

Documents

ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/3 et ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/8

4. Sélection des paramètres techniques et fonctionnels nécessaires pour définir les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre les débats sur les paramètres techniques et fonctionnels minimaux qui devraient être définis pour les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs. Les débats seront axés sur le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/9, établi par le secrétariat en collaboration avec des experts, dans lequel figurent une liste actualisée des paramètres et les observations formulées par les experts.

Documents

ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/4 et ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/9

5. Sélection de l'instrument ou du cadre juridique de référence pour les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs et élaboration des dispositions juridiques nécessaires

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre les discussions sur un éventuel accord juridique s'appuyant sur la possibilité de modifier l'AGC pour y intégrer des dispositions relatives aux nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs. Il souhaitera peut-être, pour alimenter le débat, examiner le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/10.

Document

ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/10

6. Mesures destinées à soutenir les transporteurs ferroviaires internationaux en cas de pandémie

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre les débats concernant les mesures prises pour soutenir les transporteurs ferroviaires en cas de pandémie, à la lumière des conclusions de l'étude élaborée sur le sujet par le secrétariat, assisté par des experts.

7. Questions diverses

Aucune proposition n'a encore été formulée au titre de ce point de l'ordre du jour. Les propositions sont à communiquer au secrétariat (sc.2@un.org).

8. Dates de la prochaine session

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 14 avril 2023.

9. Résumé des décisions

Conformément à la pratique établie, le (la) Président(e) récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le (la) Secrétaire établira le rapport de la session en coopération avec le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e).
